# Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 169. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX VENDREDI 17 JUIN 1904.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 15 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Wattrelos..... Chez M. Henri Leroux, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux Bureaux.



Maison LAGACHE
Place du Théâtre
LILLE
GRAND CHOIX de
MONTRES
de précision
La Maison n'a pas de succursale


# L'affaire des millions des Chartreux. -- La Commission d'enquête

## UN GRAND VAPEUR EN FEU AUX ÉTATS-UNIS. --- CINQ CENTS VICTIMES

**HUIT PAGES : 5 centimes**

## LA TRAVERSÉE DE LA MANCHE

Il a été de nouveau question ces jours-ci d'un tunnel reliant l'Angleterre au continent.

A ce propos M. de Lentheric étudie dans la *Revue des Deux Mondes* les diverses solutions que comporte le problème de la jonction des Iles britanniques à la France.

L'idée première a été celle d'un souterrain. Du banc sous-marin de Varnes, on se proposait de faire un îlot, émergeant au milieu du détroit. Cette plate-forme d'une superficie de soixante hectares environ aurait été aménagée comme station d'un chemin de fer souterrain. A l'air, sur terre-pleins, on rêvait déjà d'édifier des constructions de toute nature qu'on aurait développées le long des quais et qu'auraient défendues, en mer, des ouvrages avancés. Ce tracé, — passant par le banc de Varnes, — est un peu plus long que celui de Calais à Douvres.

Le projet de ce dernier, étudié plus complètement, reçut même, par les soins de M. l'ingénieur Breton, un commencement d'exécution. Sur la plage de Sangatte, à quelques kilomètres à l'ouest de Calais, et vis-à-vis sur la côte anglaise, derrière la barre de Saint-Margaret, couverte au sud par le promontoire de South-Foreland, à très peu de distance au N.-E. de Douvres, on voit encore les hangars et les bâtiments qui renfermaient des machines perforatrices, et les amorces du tunnel creusé dans le roc, aujourd'hui abandonné.

A présent, les incertitudes sur la nature du sol sont complètement dissipées; mais, en raison de difficultés imprévues, on avait présenté deux solutions un peu différentes : la première consistait dans l'immersion par sections d'un tube de fer, disposé pour recevoir un muraillement intérieur en maçonnerie; la seconde, dans le forage d'une galerie au fond de l'eau, avancée progressivement.

Les Anglais firent à cette entreprise une opposition de principe, s'obstinant à l'envisager comme un danger pour la défense de leur pays, bien que la destruction de la galerie souterraine fût, pour la nation menacée, une opération facile. Bref, la perforation fut abandonnée.

La question de l'établissement d'un passage fut découvert fut ensuite soulevée : un pont, un bac, voire même la reconstruction presque totale de l'isthme. Ce dernier projet, évalué à près de 900 millions, donnait lieu à de sérieuses objections : l'ouvrage construit pouvait modifier l'heure du plein des marées, changer la direction des courants, et constituer pour les navires, obligés de franchir d'étroites passes, un danger permanent.

On a aussi étudié le projet d'un grand bac. Des jetées devaient s'avancer de 8 kilomètres en mer, laissant par conséquent un intervalle de 18 kilomètres. Deux darses spacieuses étaient destinées à recevoir l'appareil nautique qui aurait effectué une traversée maritime assez réduite. C'est précisément l'établissement de cet immense navire qui découragea les meilleures volontés.

—×—

La solution la plus rationnelle paraissait donc être un véritable pont. Un premier projet fut présenté en 1878, à l'Académie des Sciences, par l'ingénieur français Vérand de Sainte-Anne; malheureusement l'art des grandes constructions métalliques n'était pas encore ce qu'il est devenu depuis. Ce projet qui comportait l'établissement de 340 piles et des arches d'une centaine de mètres seulement d'ouverture, fut, avec le concours de l'ingénieur Hersent et de la Compagnie du Creusot, complètement remanié.

La nouvelle étude fut faite en 1889; elle réduisait à 121 le nombre des piles et comportait par conséquent des travées d'une ouverture moyenne de 280 mètres. C'était déjà plus pratique. En l'état actuel des études, le tracé adopté traverse le Pas-de-Calais en droite ligne, dans sa partie la plus étroite. — 33 k. 450, de South-Foreland à Sangatte. Il ne comporte plus que 72 piles en mer, soit 73 travées uniformément alternées de 400 et de 500 mètres, de manière à faciliter le passage des navires de toute nature.

Il est évident que, par un temps clair, ces ouvertures seront largement suffisantes pour les vapeurs et les voiliers ayant vent sous vergues. On peut même penser que le pont pourra faciliter, dans une certaine mesure, leur navigation, en ce sens qu'il leur permettra de relever sûrement et très rapidement leur position; qu'il pourra même diminuer les chances d'abordage, puisque les navires auront la facilité de passer par des travées distinctes et d'être classés en différents groupes, suivant qu'ils iront dans un sens ou dans l'autre, sur la côte française et sur la côte anglaise, de la Manche à la mer du Nord, ou inversement.

Quant aux dangers de la brume, ils pourraient être entièrement conjurés par la combinaison de trompes, de sirènes puissantes, de phares à éclats et à couleurs variables, établis sur chaque pile, de signaux avertisseurs disposés à leur approche. Des études ont été faites à ce sujet avec le plus grand soin, et, sur les 860 millions, chiffre auquel on évalue approximativement les travaux de premier établissement du pont, de ses abords et de ses raccordements avec les réseaux de chemins de fer de l'Angleterre et de France, une somme de 10 millions est prévue pour les dépenses d'installation des appareils lumineux, sonores et protecteurs, et un demi-million pour leur entretien et celui du personnel chargé de veiller à la sécurité du passage.

*La Société d'études pour la construction du pont sur la Manche* a étudié, en outre, comme solution d'attente, un nouveau mode de traversée aérienne du détroit. Elle consiste à faire rouler sur un pont noyé à quinze mètres au-dessous des basses eaux, un chariot émergeant au-dessus des plus hautes mers et pouvant porter à la fois quatre trains de chemin de fer. Les piles de ce pont noyé, espacées de soixante mètres environ, seraient constituées par des chevalets en acier formés de deux pylônes légèrement inclinés pour augmenter leur largeur à la base et reliés entre eux par une poutre supérieure et des contreventements.

Quant au chariot roulant, il se composerait d'une plate-forme établie à quatre ou cinq mètres au-dessus des plus hautes mers; elle aurait 200 mètres de longueur sur 16 de largeur et serait munie de quatre voies de chemin de fer parallèles.

Une objection assez grave a été faite à cet ouvrage métallique; elle est basée sur l'action corrosive de l'eau de mer, qui, dans un temps plus ou moins long, finirait par l'altérer.

Il existe, enfin, une dernière solution : celle du bateau porte-train.

## INFORMATIONS

### Mort du général Gaudin de Vilaine

Paris, 15 juin. — M. le général Gaudin de Vilaine, commandant la 3e brigade de cuirassiers, à Sainte-Menehould, est mort des suites d'une opération qu'il avait subie il y a quelques jours.

Il était à peine âgé de 53 ans, et comptait parmi les plus brillants officiers supérieurs de cavalerie.

A la fameuse charge de Rosschollen, après la bataille de Froeschwiller, le lieutenant Gaudin de Vilaine, tomba à la tête de son escadron et fut porté comme mort.

La douloureuse nouvelle en parvint à sa famille, et son père, le général Gaudin de Vilaine, crut un instant à la perte irréparable.

Du 8e cuirassiers il ne reste plus rien, avait déclaré Mac-Mahon.

Cependant, au soir de la sanglante journée, on ramassait les cadavres, et sous des monceaux de corps on sortit le lieutenant respirant encore. Il devait encore fournir une brillante et utile carrière.

### Visites domiciliaires à Paris

Paris, 15 juin. — Des commissaires aux délégations judiciaires ont été envoyés ce matin dans tous les collèges autrefois habités par les jésuites. Ils devaient constater si aucun membre de cette congrégation ne s'y trouvait et si tous était remplacés par des laïcs ou des prêtres séculiers. Les constatations ont été négatives.

### Les soldats ordonnances

Paris, 15 juin. — Un décret supprime la faculté de la tenue civile, pour les soldats ordonnances.

### Mort de Me Cléry

Paris, 15 juin. — On annonce la mort de Me Léon Cléry, l'éloquent avocat parisien.

### La statue de Mgr Larue

MM. Paul et Jules Cambon, nos ambassadeurs à Londres et Madrid, tous deux anciens préfets du Nord, vont offrir à la cathédrale de Lourdes, une statue tombale de leur oncle, Mgr Larue, évêque défunt du diocèse de Lourdes. Mgr Larue, en grand costume épiscopal, est agenouillé, les mains jointes, et prie, la mitre et la crosse posées auprès de lui.

### Le Shah de Perse et la France

Le shah de Perse ne viendra pas à Compiègne, cette année, quoique ce voyage lui ait été présenté par ses médecins. Monsieur Ed. Min reforme les Etats. Et cette grave occupation entraîne ses doctes conseils.

Il ne faudrait pas croire que le shah en aime moins la France pour cela. On remarque, au contraire, que le souverain a une tendresse marquée à s'entourer de serviteurs français. C'est ainsi qu'il vient d'adjoindre au palais un pharmacien français. Il parle fréquemment de la réception si cordiale qu'il a reçue en France, lors des deux voyages qu'il a faits en Europe.

### Disgrâce d'un préfet

Bar-le-Duc, 15 juin. — Le bruit court, avec persistance, dans les milieux officiels, que M. Buisson, préfet de la Meuse, va être disgracié. M. Buisson n'avait pas cru devoir prendre d'arrêté interdisant les processions de la Fête-Dieu, et ce préfet ne prit cette décision qu'après l'ordre formel du président du Conseil. Ce serait là la cause de ce déplacement.

### L'affaire Dreyfus

M. Laurent Atthalin a entendu samedi, dans l'affaire Dreyfus, en grand secret, un témoin dont la déposition n'a pas duré moins de cinq heures.

### L'horaire du travail industriel

Paris, 15 juin. — La Commission du travail de la Chambre a chargé son président, M. Dubief, rapporteur de la loi de 1901, de présenter un rapport sur le projet du gouvernement relatif à l'horaire du travail dans les ateliers.

### Les Allemands au Togoland

Berlin, 15 juin. — Le Parlement allemand a voté hier soir, 3 millions de marks pour les services du protectorat du Togoland et la construction d'un chemin de fer en cette région.

### Les brigands marocains

Les négociations ouvertes avec Eirrissouli pour la libération de ses prisonniers sauvent un temps d'arrêt. Le brigand marocain aurait élevé de nouvelles prétentions.

### L'anniversaire de l'avènement du roi de Serbie

Belgrade, 15 juin. — A l'occasion de l'anniversaire de l'avènement du roi Pierre, la population lui a fait une manifestation chaleureuse de dévouement. Répondant au discours d'hommage du maire de Belgrade, le Roi a condamné les tentatives tendant à faire croire au monde qu'il existe une différence entre le dévouement de la population de Belgrade, et le dévouement de la population du pays. Le Roi a constaté l'accueil chaleureux qu'il a trouvé, partout, en Serbie, et a affirmé que toute sa vie serait consacrée à l'heureux développement de sa patrie.

### Arrestation d'anarchistes au Transvaal

Des dépêches de Johannesburg annoncent l'arrestation de trois anarchistes soupçonnés de s'être vantés d'assassiner lord Milner si on voulait y mettre le prix.

## *CHOSES ET AUTRES*

Entre amies :

— Possède-t-elle vraiment des antiquités, cette excellente Mme de X..., qui pose pour la collectionneuse ?

— Mais certainement. Quand ce ne serait que son acte de naissance.

—×—

Deux amis voient entrer dans une maison de fort belle apparence un monsieur qui est arrivé à une haute situation grâce à une certaine... souplesse.

— Tiens, j'ignorais son adresse, fait l'un.

Alors, l'autre, narquoisement :

— Oh ! son adresse est très grande !

**ACTUALITÉ**

— Mais, mon ami, le Budget demande des économies... je ne peux rien vous accorder...

— Eh bien, dites-donc... Qu'est-ce que vous allez faire du traitement de l'ambassadeur du Vatican ?

### LES ÉLECTIONS au Conseil Supérieur de l'Instruction publique Un échec significatif

Paris, 15 juin. — Les élections au Conseil supérieur de l'instruction publique ont donné les résultats suivants :

| | | |
|---|---|---|
| M. Murgier ..... | 612 voix | ELU |
| Mme Edenschenk ..... | 570 — | ELUE. |
| M. Laugier ..... | 413 — | ELU |

Vient ensuite M. Comte avec 388 voix.

M. Comte est donc battu pour avoir pris nettement parti pour l'Ecole patriote contre l'Ecole internationaliste.

Ce vote, dit la *Liberté*, justifie donc pleinement la campagne entreprise par l'Union des Instituteurs laïques patriotes, dont M. Comte a été l'un des fondateurs.

Il révèle, en effet, dans le collège électoral du Conseil supérieur, c'est-à-dire dans l'élite du personnel primaire, le dangereux état d'esprit dénoncé récemment à la Chambre et que celle-ci a si vigoureusement condamné à l'énorme majorité que l'on sait.

## ÉPOUVANTABLE CATASTROPHE AUX ÉTATS-UNIS

### CINQ CENTS VICTIMES

**Un grand vapeur en feu. — Un millier de femmes et d'enfants à bord. — Terribles scènes de panique. — Brûlés vifs.**

New-York, 15 juin. — Des informations sont arrivées au quartier général de la police d'après lesquelles un grand vapeur d'excursions, le *Général Slocum*, plein de touristes appartenant aux écoles de l'Eglise luthérienne de Saint-Mark, est en train de brûler. Le feu a pris dans la Hell-Gate (porte de l'enfer), partie la plus étroite de l'East-River. Toute la partie supérieure du bâtiment est en feu. Des voyageurs se sont précipités dans l'East-River pour échapper aux flammes. On dit que cent personnes ont été brûlées. L'émotion est indescriptible.

New-York, 15 juin. — La catastrophe du *Général Slocum*, est encore plus terrible qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Le vapeur *Général Slocum* avait à bord un millier de femmes et d'enfants, appartenant exactement aux écoles du dimanche de l'Eglise luthérienne allemande de Saint-Mark. Suivant un témoin oculaire, le vapeur a fait agir ses sirènes pour demander du secours. Au moment où il remontait la *rivière*, le *pont-abri* a crevé.

Le témoin dit que, de cinquante à cent personnes, la plupart des femmes et des enfants, ont sauté par dessus bord, au comble de l'affolement.

La position du navire était telle à ce moment, que les passagers ne pouvaient arriver au rivage qu'à la nage. Et, d'autre part, les flammes se sont répandues avec tant de rapidité qu'il a été impossible de mettre à l'eau les chaloupes de sauvetage.

Il y avait beaucoup de passagers sur le pont-abri avant l'effondrement. On craint qu'ils n'aient été brûlés vifs; des scènes de panique terribles se sont produites. On n'entendait que des cris déchirants.

Des remorqueurs sont arrivés; ils ont entouré le navire. Les rochers de Hell-Gate, qui bordent la rivière des deux côtés, ont empêché de faire échouer le navire à cet endroit. Il a fallu alors le remorquer jusqu'à l'île de North-Brother, où on l'a fait échouer.

Plusieurs centaines de cadavres ont été rejetés sur la rive; on estime le nombre des personnes brûlées vives à cinq cents.

## SINGULIERS RACONTARS

### M. Demagny était l'agent des princes !

Paris, 15 juin. — Les scandales qui viennent d'éclore font fermenter bien des cervelles. Voici le dernier « canard » écloz.

Nous avons déjà signalé avant-hier la diversion tentée par l'*Humanité* qui pour dégager les responsabilités gouvernementales engagées dans l'affaire des Chartreux, cherchait à confondre cette affaire avec l'affaire Demagny, ou plutôt à l'étouffer sous l'autre en prenant pour bouc émissaire l'ancien ami et collaborateur de M. Waldeck-Rousseau. L'*Humanité* allait plus loin : Après avoir prétendu faussement qu'au moment où l'affaire Demagny fut découverte, M. le Provost de Launay voulut interpeller, se ravisant l'organe de M. Jaurès ajoutait perfidement :

Qui a formé les lèvres ouvertes de M. Le Provost de Launay ? Qu'a-t-il vu derrière l'homme dont il s'apprêtait à ternir la mémoire ? La fugitive apparition d'une robe de moine ou le profil de son prétendant ?

Hier, le *Matin* reprenait ces insinuations en y ajoutant les développements les plus insidieux.

Derrière l'ombre du prétendant, il faisait apparaître le spectre de la haute-cour dont, à l'entendre, « l'œuvre était à refaire », la corruption l'ayant entravée grâce à une complicité... Laquelle ?

Le *Matin* ne nommait personne, mais désignait clairement M. Demagny.

Cette campagne menée par les deux journaux ministériels fait aujourd'hui à la Chambre l'objet de tous les commentaires.

Dans les rangs même de la majorité, on se demande pourquoi le *Matin* insinue que le procès de la haute-cour est truqué, que tous les coupables n'ont pas été poursuivis, que tous les documents n'ont pas été mis sous les yeux de l'instruction, et cela grâce à la complicité pécuniairement intéressée de M. Demagny...

Cependant les amis de M. Combes ne perdent pas leur temps. Ils rappellent dans les couloirs certains bruits que, depuis quelques mois, le ministre de l'intérieur a mis en circulation.

Suivant eux, M. Cavard, directeur de la Sûreté générale, aurait découvert, à la suite d'une enquête menée par ordre de M. Combes, que M. Demagny avait été en relations continuelles avec le prince Victor et avec le duc d'Orléans.

Voilà donc la manœuvre complète.

Nous sommes loin du scandale déchaîné par M. Combes et qui menace d'éclabousser tout le Bloc. Tout çà, c'est la faute au prince Victor et au duc d'Orléans ! Et, si cette diversion ne suffit pas, eh bien ! la haute-cour n'est pas la pour des prunes. M. Combes saura s'en servir aussi bien que M. Waldeck-Rousseau...

Tout cela, bien entendu, pour faire oublier l'objet précis de l'enquête parlementaire : les incidents auxquels est mêlé si intimement le fils du président du Conseil.

## LES MILLIONS DES CHARTREUX

**Élection du bureau de la Commission d'enquête Audition de MM. Combes père et fils, Millerand et Trouillot. — Ouverture des dossiers de l'instruction de M. de Valles. — Inventaires irréguliers. — On cherche « l'intérêt politique supérieur ». La carrière de M. Michel Lagrave. Son arrivée prochaine au Hâvre.**

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE

### La constitution du bureau

Paris, 15 juin. — La commission d'enquête sur l'affaire des millions des Chartreux a constitué ainsi son bureau :

Président : M. Flandin (Yonne), élu par dix-huit voix contre 8 à M. Rabier et un bulletin blanc sur 27 votants.

Vice-présidents : MM. Denys Cochin, 21 voix; Deribéré-Desgardes, 20 voix.

Le troisième vice-président était M. Sembat, qui a été élu par 14 voix. M. Sembat ayant refusé, M. Trannoy a été élu à sa place par acclamation.

Les secrétaires sont MM. Colin, Bonnevay, Lemoigne.

Comme on le voit, tout le bureau appartient à l'opposition, à l'exception de M. Colin, qui est radical dissident.

L'élection de M. Flandin est considérée, ainsi que nous le disions hier, comme un acte de franche hostilité envers M. Combes.

### La première séance. — Les délégations

En prenant possession du fauteuil, M. Flandin a prononcé une allocution, dont voici le passage saillant :

Il n'y a ici ni majorité, ni minorité ; il y a des hommes de tous les partis, tous unanimes sur les questions de dignité et d'honneur, résolus à écarter la politique et à rechercher uniquement la vérité.

Ils entendent remplir cette mission avec une inflexible ténacité, également en garde contre les suspicions trop faciles et les complaisances injustifiées, car l'intérêt de la République n'est pas d'étouffer les scandales, mais d'éviter les scuttures.

La discussion commence aussitôt après.

M. Colliard. — Il faudrait préciser les points sur lesquels porterait l'examen de la Commission.

M. Fabien Cesbron. — Il me semble que, sans plus tarder, la Commission devrait faire acte de juge d'instruction et se faire remettre les dossiers.

M. Sembat. — La première chose à rechercher, c'est de savoir ce que cachent ces mots : « Intérêt supérieur de la République. » (Approbation.)

M. Rabier. — Je demande qu'il ne soit pris aucune décision définitive sans avoir vu le dossier et entendu le garde des Sceaux.

M. Grosjean. — On devrait nommer immédiatement une délégation qui se rendrait au Havre afin d'interroger M. Michel Lagrave, dès son arrivée au Havre.

M. Berthoulat. — J'appuie énergiquement cette proposition avec d'autant plus de raison que M. Michel Lagrave a joué un rôle important dans la tentative de corruption. Il doit nous donner le nom de l'intermédiaire pour lequel il agissait.

M. Sembat et M. Rabier soutiennent qu'on ne doit et ne peut rien faire sans avoir pris connaissance des dossiers.

M. Fabien Cesbron. — Je suis d'avis qu'un juge d'instruction accompagné au Havre, la délégation qui y sera envoyée.

La Commission réserve sa décision, sur la proposition de M. Berthoulat, jusqu'après examen du dossier et audition de M. Trouillot.

On demandera toutefois, à ce dernier, d'autoriser son subordonné, M. Michel Lagrave, à faire à la délégation de la Commission, toutes les communications et déclarations qui lui seront demandées.

Le Commission charge M. Flandin, son président, accompagné de M. Trannoy, vice-président, de se rendre immédiatement auprès du garde des sceaux pour lui demander de transmettre, aujourd'hui même, à la Commission, les dossiers complets, des trois instructions ouvertes concernant les diverses affaires des Chartreux.

En même temps, elle charge ses deux autres vice-présidents, MM. Denys Cochin et Dériberé-Desgardes, de se rendre auprès de M. Trouillot, ministre du commerce, pour l'inviter à venir aujourd'hui même devant la Commission.

La Commission décide que, après chacune de ses séances, elle communiquera un procès-verbal à la presse. Jusqu'ici, le secret n'a pas été demandé à ses membres.

La séance est suspendue jusqu'à quatre heures trente.

Pendant la suspension, on commente l'élection du bureau et le fait que tout l'effort des ministériels va tendre à ce que M. Lagrave ne soit pas mis en relation avec la Commission dès son arrivée au Havre.

### Retour des délégations

MM. Flandin et Trannoy sont revenus du Ministère de la justice, à 4 heures. M. Vallé était absent, mais M. Geoffroy, directeur des affaires criminelles les a reçus. Le Ministre avait donné l'ordre au Parquet du procureur général de mettre immédiatement les dossiers à la disposition de la Commission.

M. Flandin a téléphoné aussitôt au Parquet général qui a répondu que les dossiers allaient être incontinent envoyés au Palais-Bourbon par un magistrat. Effectivement, à 4 h. 50, un substitut, accompagné d'un garçon de bureau, arrivait au Palais-Bourbon. Les dossiers étaient contenus dans une enveloppe scellée de rouge ayant environ trente centimètres de long sur 20 de large et huit centimètres d'épaisseur.

De leur côté, MM. Denys Cochin et Dériberé-Desgardes, à leur retour du Ministère du commerce, déclarent que M. Trouillot, lui aussi, était absent et qu'ils ont vu M. Chapsal, directeur du cabinet du ministre ; celui-ci leur a dit qu'il allait aussitôt prévenir M. Trouillot et qu'il avait la certitude que le ministre serait à la disposition de la Commission entre 5 et 6 heures.

### Les premiers témoins

A la reprise de sa séance et avant le dépouillement des dossiers, la Commission a décidé d'entendre successivement, dans l'ordre suivant : MM. Trouillot, le Président du Conseil, M. Millerand et M. Edgar Combes, secrétaire général de l'Intérieur.

M. Chabert a, assure-t-on, écrit pour se mettre à la disposition de la Commission, mais le fait n'est pas encore confirmé.

M. Trouillot, le premier des ministres qui doit être entendu, n'est pas encore arrivé. La Commission l'attend et lèvera la séance aussitôt qu'elle l'aura entendu. Elle s'ajournera ensuite à ce soir 9 heures, pour poursuivre les auditions précitées.

### Les dossiers

M. Krauss, ministériel, vient dans les couloirs et raconte qu'on a dépouillé les dossiers apportés du Parquet.

Ils sont au nombre de quatre. Mais, dit-il, ils ne contiennent rien que vous ne connaissiez déjà. Ce sont la plainte de M. Edgar Combes, les dépositions de MM. Verwoort Manet, Guerre, Besson, etc. qui ont été reproduites par *l'Humanité* ou *l'Action*. Quant à la déposition de M. Michel Lagrave il n'y en a qu'une. On a cherché partout, il ne s'en est pas trouvé d'autre.

Rappelons à ce sujet que M. Grosjean a soutenu à la tribune qu'il y en avait deux, et que M. Combes, hier, à l'issue du Conseil, affirmait qu'il n'y en avait qu'une.

M. Krauss affirme que dans le dossier il n'y a rien qui, de près ou de loin, fasse même allusion au fameux intermédiaire. On dit dans les couloirs qu'on n'a donné à la Commission que des dossiers expurgés ou que ceux relatifs à l'affaire du « million », distincte, comme nous le disions, de celle des « deux millions ».

**Déposition de M. Trouillot. — Une lettre de Lagrave à M. Millerand. — Un incident sur l'inventaire des dossiers. — Où est « l'intérêt politique supérieur » ?**

Paris, 15 juin, 7 heures 30, soir. — La Commission a entendu M. Trouillot, qui lui a donné le nom de l'intermédiaire. Elle a repoussé la proposition Berthoulat tendant à envoyer une délégation au Havre.

Voici, d'ailleurs, le texte du procès-verbal officiel de la séance de la Commission :

« A sa reprise, à 6 heures, la Commission entend M. le ministre du Commerce. Il résulte de ses déclarations, que le personnage dont le nom n'a pas été révélé à la tribune est M. Chabert.

» *M. Michel Lagrave qui doit arriver demain en France sera délié du secret professionnel et sera invité à déposer devant la Commission en toute liberté.* »

« Un *incident* s'est produit à la fin de la séance à raison de la constatation que les inventaires de deux des dossiers portent la date de ce jour, 15 juin. La Commission a décidé de provoquer des explications à ce sujet.

« La Commission s'ajourne à neuf heures ce soir. »

Il est bon d'ajouter que les dossiers dont il est question ont été clôturés par une ordonnance de non-lieu et que, d'habitude, les inventaires dressés portent la date du jour où le non-lieu est prononcé. C'est surtout en raison de cela, que des explications vont être demandées.

D'ailleurs, le procureur général répondant par téléphone à M. Flandin lui avait dit : « Les dossiers vont vous être envoyés. On est en train de terminer les inventaires ! »

M. Trouillot dans sa déposition, hors le nom de l'intermédiaire, n'a donné que des explications très superficielles.

« Je n'étais pas, dit-il, préparé... Je ne vous parle de la lettre à M. Millerand et de la dépêche que de mémoire. Je ne connais pas les termes exacts de cette dernière ».

Interrogé sur le fameux *intérêt politique supérieur*, il a répondu : « Je ne sais pas, je ne l'ai pas demandé, et je n'ai pas de renseignements à fournir à ce sujet ».

En somme, cette première audition d'un membre du gouvernement, produit le plus déplorable effet. Le ministre ne sait rien ou ne veut rien dire. Il appert seulement que son principal souci est de mettre M. Millerand aux prises avec la Commission. Les ministériels ne cachaient pas leur satisfaction d'avoir un sujet sur lequel ils pourraient, ce soir, faire parler M. Millerand.

La missive en question est une lettre explicative de M. Lagrave adressée à M. Millerand. Elle aurait été écrite à M. Millerand au moment même où M. Trouillot demandait à M. Lagrave de lui révéler le nom de l'intermédiaire. « Je ne connais pas la lettre, aurait dit M. Trouillot, mais j'en connais l'existence, parce que M. Lagrave, télégraphiant à M. Millerand le nom de l'intermédiaire, ajoutait « Lettre suit ».

Tout à l'heure, la Commission demandera à M. Millerand production de cette lettre. Au dire de certains, on trouverait là l'explication du fameux « intérêt politique supérieur », dont M. Combes a parlé en séance.

M. Caffarelli, à l'issue de la séance, a dit : « Il faut bien admettre qu'il en sera ainsi, car, avec le nom qu'on nous a donné, nous ne voyons pas encore poindre cet *intérêt politique supérieur.* »

### Premières précautions

Nous apprenons que M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, a demandé, par circulaire confidentielle aux directeurs des postes et des télégraphes, de lui envoyer les originaux des télégrammes envoyés depuis deux ans à St-Louis. (Etats-Unis.)

M. Bérard veut prévenir le cas probable où la Commission d'enquête demanderait communication de ces télégrammes, parmi lesquels doivent figurer ceux qui ont pu être expédiés par M. Millerand et M. Trouillot à M. Michel Lagrave. On sait que ce dernier est commissaire général à l'Exposition internationale de Saint-Louis.

On suppose que le but de M. Bérard est de trapatouiller ces documents, afin de ne les livrer qu'expurgés à la Commission. Il y a eu un précédent lors de la Haute-Cour, où il fut fait état d'originaux de dépêches envoyées par M. Déroulède.

### Les menacent continuent

Paris, 15 juin. — L'agence la *Presse Associée*, dont l'information est, dit-on, *persona grata* au Mi-